

BUREAU COMMUNAUTAIRE

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt deux
Le 14 novembre 2022 à 18h

Le bureau de la communauté d'agglomération de Grand Châtellerault dûment convoqué par le président le 08 novembre 2022, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel de ville de Châtellerault sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ABELIN, Président.

Extrait:

Nombre de membres en exercice : 26

PRESENTS (19) : M.ABELIN, M.MICHAUD, M.COLIN, M.PEROCHON, Mme AZIHARI, M.DROIN, M.MATTARD, M.JUGE, M.CHAINÉ, M.CIBERT, Mme LANDREAU, M.BOISSON, M.AURIAULT, M.MEUNIER, M.BAILLY, M.BONNARD, M.BRAGUIER, Mme BRAUD, M.TARTARIN

POUVOIRS (5) : Mme MARQUES NAULEAU donne pouvoir à Mme LANDREAU
Mme DE COURREGES donne pouvoir à M.MATTARD
Mme BOURAT donne pouvoir à M.DROIN
M.PREHER donne pouvoir à Mme AZIHARI
Mme LAVRARD donne pouvoir à M. ABELIN

EXCUSES (2) : M.PICHON, Mme GODET

Table des matières

001– Versement des fonds de concours aux communes – année 2022 - Rapporteur :.....	2
002– Modification et mise à jour du tableau des effectifs - Rapporteur : Gérard PEROCHON.....	4
003– Réapprovisionnement magasin général 2020 - Avenant de transfert - Marché 20M30 (lot n° 8) - Rapporteur : Gérard PEROCHON.....	5
004– Dérogations Agglomération au repos dominical des établissements commerciaux pour l'année 2023 - Rapporteur : Michel DROIN.....	6
005– Modification n°1 du marché M07/133 - Lot 2 Abris Voyageurs - Rapporteur : Hindeley MATTARD.....	8
006– Convention de transfert de gestion de la voie verte entre le Département et et l'Agglomération - Rapporteur : Hindeley MATTARD.....	8
007– Attribution d'une subvention au collège George Sand dans le cadre du projet d'éducation artistique et culturelle - Rapporteur : Jean-Pierre ABELIN.....	10
008– Convention avec l'Université de Poitiers – Site de Châtellerault Partenariat avec l'IUT pour la délocalisation d'un agent à raison de 28h/semaine assurant un relais auprès des étudiants - Rapporteur : Jean-Pierre ABELIN.....	11

009– Subvention Soutien aux projets "Initiatives jeunes" - Rapporteur : Jean-Pierre ABELIN.....	12
010– Appel à Projets ESS 2021 - Attribution d'un concours financier aux lauréats - Rapporteur : Cyril CIBERT.....	13
011– Subvention au Pôle Mobilité Châtelleraudais - Déploiement de son action en milieu rural. - Rapporteur : Cyril CIBERT.....	14
012– Partenariat avec la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) Nouvelle-Aquitaine - Rapporteur : Cyril CIBERT.....	16
013– Mise en place d'une démarche d'économie d'eau au niveau des bâtiments intercommunaux - Rapporteur : Jean-Michel MEUNIER.....	18

M.le président ouvre la séance, énonce les pouvoirs, les excusés, fait approuver le procès-verbal de la séance du 03/10/2022 et désigne Dominique CHAINE comme secrétaire de séance.

001– Versement des fonds de concours aux communes – année 2022 - Rapporteur : Henri COLIN

Le Pacte financier et fiscal, adopté par la délibération n°5 du conseil communautaire du 5 juillet 2021, affirme la volonté de Grand Châtelleraut d'aider ses communes membres au travers des dispositifs de fonds de concours.

Le nouveau règlement des fonds de concours, pour l'année 2022 et 2023, avec la création d'une Autorisation de Programme (AP) et de Crédits de Paiement (CP) a été adopté par la délibération n°2 du bureau communautaire du 5 septembre 2022.

Les communes ont transmis pour 2022 de nouvelles demandes de fonds de concours dans le respect des dates indiquées dans le règlement des fonds de concours.

Les élus, en séance de travail du 21 octobre 2022, ayant rendu un avis favorable, le dossier est maintenant présenté au bureau communautaire pour délibération.

Discussions

M. COLIN. -Le premier rapport concerne le versement des fonds de concours aux communes. Dans ce rapport 14 communes sont concernées, pour un montant de 215 460 €, je vous fais grâce des centimes. Par ailleurs, Olivier m'a envoyé un petit message cet après-midi, le droit de tirage pour l'année prochaine intéresse 18 communes, pour un montant total de 259 049 €. Nous avons encore une réunion vendredi soir pour examiner les dernières demandes, on est vraiment quand même en limite, au-delà du 1^{er} novembre c'est un peu difficile, cela veut dire que ce sont des sommes qui seront dépensées sur l'exercice 2023. Je ne sais pas s'il y a des remarques ?

M. le Président. - On ne va pas lire la liste des communes, vous les avez.

M. COLIN. - Il y en a 14, j'ai fait le compte, parce que certaines ont deux demandes.

M. BAILLY. - Par rapport à cela, Henri, pour les communes qui ont deux fois est-ce que c'est deux fois sur la même année ou est-ce que c'est un rattrapage de l'année dernière parce qu'elles n'avaient pas demandé ?

M. COLIN. - Non, pardon, j'ai dit que certaines communes avaient déposé deux dossiers différents pour totaliser la somme à laquelle elles ont droit, c'est pour l'exercice 2022. C'est le cas de Orches par exemple, ou de Scorbé-Clairvaux, ou de Thuré.

M. le Président. - Il y a des communes dynamiques.

M. COLIN. - Non, mais vous savez qu'on avait essayé de fixer une règle quand même, c'est d'éviter les tout-petits projets parce que les services à la limite passaient plus de temps à traiter ces projets, cela faisait des dépenses inconsidérées.

M. le Président. - Bien ! Sur cette délibération, est-ce que il y a des remarques ou des demandes de parole ? Si non je vais la mettre aux voix. Ce sont quand même des projets, comme on l'avait dit, au plus près de l'écologie et sur les économies d'énergie, l'essentiel c'est quand même cela.

M. COLIN. - Cela représente quand même un montant de travaux de 2 263 000 €, vous voyez que ce n'est pas neutre pour l'emploi dans notre secteur.

M. le Président. - Surtout qu'on peut craindre un peu, s'il n'y a pas de modification des comportements, des difficultés sur le bâtiment.

M. COLIN. - Bien sûr, cela commence déjà.

Délibéré				
Communes	Objet de la demande	Montant des travaux HT	Taux	Montant de subvention demandée
ANTRAN	Remplacement de luminaires énergivores par des luminaires en LED	26 425,66 €	25,01 %	6 608,36 €
ARCHIGNY	Aménagement d'une voie douce	44 194,00 €	25,08 %	11 083,00 €
ARCHIGNY	Revitalisation du centre-bourg – acquisition du bar-restaurant	90 000,00 €	26,88 %	24 189,00 €
AVAILLES-EN-CHATELLERAULT	Rénovation énergétique d'un commerce	268 815,00 €	5,53 %	14 875,00 €
CENON-SUR-VIENNE	Amélioration de la performance énergétique	31 497,32 €	27,73 %	8 733,59 €
COLOMBIERS	Création d'un cabinet médical	43 550,00 €	38,63 %	16 825,00 €
COUSSAY-LES-BOIS	Aménagement sécuritaire RD725	163 743,80 €	10,00 %	16 374,00 €
LENCLOITRE	Rénovation thermique école élémentaire	140 000,00 €	13,87 %	19 411,00 €
LESIGNY	Aménagement et mise en sécurité parkings école/cimetière	13 611,45 €	31,30 %	4 260,00 €
MAIRE	Sécurisation et création emplacement PMR de la cour de la salle polyvalente	69 399,00 €	14,80 %	10 269,08 €
ORCHES	Réfection toiture d'un bâtiment communal	14 651,75 €	35,00 %	5 128,11 €
ORCHES	Remplacement de menuiseries sur bâtiments communaux	14 224,80 €	41,36 %	5 883,31 €
PLEUMARTIN	Rénovation énergétique du groupe scolaire (école élémentaire)	1 113 909,00 €	1,48 %	16 456,29 €
SCORBE-CLAIRVAUX	Installation d'une pompe à chaleur à l'école primaire	39 200,00 €	20,00 %	7 840,00 €
SCORBE-CLAIRVAUX	Remplacement des horloges astronomiques du réseau d'éclairage public	8 140,00 €	50,00 %	4 070,00 €
THURE	Mise en accessibilité de la halle de sports	38 711,66 €	17,55 %	6 795,00 €
THURE	Modernisation de l'éclairage public	105 719,46 €	25,22 %	26 660,23 €
VELLECHES	Réfection toiture de la mairie	37 635,07 €	26,57 %	10 000,00 €
Total		2 263 427,97 €		215 460,97 €

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré, décide :

- d'accorder aux communes les fonds de concours demandés conformément au tableau présenté ci-dessus, sous réserve de la réalisation des travaux et du respect du règlement des fonds de concours.
- d'affecter les crédits nécessaires au versement des subventions attribuées.
- d'autoriser le président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : Adopté à l'unanimité

002– Modification et mise à jour du tableau des effectifs - Rapporteur : Gérard PEROCHON

La présente délibération a pour objet de soumettre à votre approbation les modifications du tableau des effectifs.

La gestion du personnel de la collectivité de Grand Châtellerault nécessite que soient réalisés des ajustements de postes qui affectent le tableau des emplois en ce qui concerne les grades des agents concernés.

De même, il convient de délibérer lorsque la collectivité recrute un agent contractuel sur un emploi permanent afin d'en déterminer les conditions, ainsi que dans le cadre d'un contrat de projet correspondant à un emploi non permanent.

Conformément au Code de la Fonction Publique portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, tout emploi permanent de Grand Châtellerault est pourvu prioritairement par un titulaire.

En cas de difficultés de recrutement d'un(e) agent(e), ayant le statut de fonctionnaire correspondant au profil recherché (qualifications, connaissances et expériences requises), conformément aux dispositions de l'article L 332-8 du Code Général de la Fonction Publique, ce poste pourra être pourvu par un agent contractuel engagé par contrat à durée déterminée pour une durée maximale de 3 ans dont la rémunération sera calculée suivant la grille indiciaire. Le(a) candidat(e) sera recruté(e) au même niveau de grade et devra justifier d'une même qualification ou expérience requise pour le poste.

Discussions

M. PEROCHON. - Vous avez un certain nombre de points, je ne sais pas si je vais vous faire la lecture de l'ensemble, le premier point concerne le remplacement de certains agents, je pense que vous avez vu que ce sont les eaux pluviales, l'exploitation du centre de données, la transformation numérique, le conseiller en prévention, un poste d'agent de médiathèque, le conseiller en énergie partagée, le secrétariat des assemblées, c'est quelqu'un qui habituellement est avec nous, le poste chargé de l'inventaire du patrimoine, le poste de responsable du pôle énergie. Ce sont des remplacements d'agents ou qui partent en retraite, ou qui demandent des disponibilités, ou qui ont trouvé des postes dans d'autres collectivités. Le point suivant est la transformation de certains postes et là vous voyez qu'on ajuste un peu les choses, sur le Conservatoire, la partie Lençloître, vous voyez qu'on passe à 5 H 30, 5,5/20^{èmes} alors qu'on était à 5/20^{èmes} jusqu'à maintenant pour le premier point ; pour le deuxième on passe à 6/20^{èmes} alors qu'on était à 5,5/20^{èmes} auparavant ; pour le troisième on descend à 8,5/20^{èmes} alors qu'on était à 10,5/20^{èmes}, et le suivant est de 5/20^{èmes} alors qu'on était à 4/20^{èmes}. Ces postes là sont des postes qui sont fonction du nombre d'élèves qui pratiquent dans ces disciplines, les ajustements se font de cette manière. Et puis ce qu'on appelle les nouveaux emplois, on a un poste d'inventaire et de recollement au sein du service du musée sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, c'est le seul vraiment significatif, le reste c'est un poste sur le grade d'assistant d'enseignement en flûte, 0,5/20^{èmes}, vous voyez que là aussi c'est en fonction du besoin ; et le dernier c'est 2/20^{èmes}, là aussi pour la clarinette, ce n'est pas la même chose que la flûte bien sûr, il y a le pipo aussi.

Délibéré

Le bureau communautaire, ayant délibéré :

- décide de créer les postes suivants dans le cadre de :

Remplacement :

- 2 postes dans le grade de technicien à temps complet.
- 3 postes dans le grade d'ingénieur à temps complet.
- 1 poste dans le grade d'adjoint territorial du patrimoine principal de 2eme classe à temps complet.
- 1 poste dans le cadre d'emplois des techniciens à temps complet.
- 1 poste dans les grades d'adjoint administratif principal de 2eme et de 1ère classe et le cadre d'emplois des rédacteurs à temps complet.
- 1 poste dans le cadres d'emplois des attachés et cadre d'emplois des attachés de conservation du patrimoine à temps complet.

Transformation :

- 1 poste dans le grade d'assistant d'enseignement artistique, à temps non complet (5,5/20ème).
- 1 poste dans le grade d'assistant d'enseignement artistique, à temps non complet (6/20ème).
- 1 poste dans le grade d'assistant d'enseignement artistique, à temps non complet (8,5/20ème).
- 1 poste dans le grade d'assistant d'enseignement artistique, à temps non complet (5/20ème).

Nouvel emploi:

- 1 poste sur le grade d'adjoint administratif principal de 1ere classe à temps complet.
 - 1 poste dans le grade d'assistant d'enseignement artistique, à temps non complet (0,5/20ème).
 - 1 poste dans le grade d'assistant d'enseignement artistique, à temps non complet (2/20ème).
- décide d'adopter le tableau des emplois,
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer les décisions administratives et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.
- autorise Monsieur le Président ou son représentant à recruter des agents contractuels en l'absence de titulaires et à signer le contrat d'engagement. La rémunération sera fixée en accord avec les grilles de la fonction publique territoriale dans les conditions définies en préambule.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

003– Réapprovisionnement magasin général 2020 - Avenant de transfert - Marché 20M30 (lot n° 8) - Rapporteur : Gérard PEROCHON

Le marché « Réapprovisionnement du magasin général 2020 » numéroté 20M30 (lot n°8 – Peinture et produits marquage routier) a été signé avec la société SAR (Société d'Applications Routière) à Nanterre (92022), conformément à la délibération n° 1 du bureau communautaire du 2 décembre 2019.

A la suite d'une réorganisation au sein de la société SAR, le marché doit être modifié afin d'intégrer le changement de SIRET et la nouvelle adresse du titulaire.

Discussions

M. PEROCHON. - Le point suivant est très simple, vous avez pu le constater, c'est une société qui est un tout petit peu modifiée donc on nous demande, à la suite d'une réorganisation au sein de la société SAR, de modifier le marché afin d'intégrer le changement de SIRET et la nouvelle adresse du

titulaire, donc cela n'a pas d'incidence particulière, si ce n'est qu'il faut qu'on délibère à nouveau pour que les choses soient faites correctement.

Délibéré

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide d'autoriser le Président à signer l'avenant de transfert du marché 20M30 avec la société SAR.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

004– Dérogations Agglomération au repos dominical des établissements commerciaux pour l'année 2023 - Rapporteur : Michel DROIN

L'article L3132-26 du code du travail prévoit que le repos dominical peut être supprimé dans les commerces de détail non alimentaires par décision du maire, après avis du conseil municipal dans la limite de 12 dimanches par an. Il prévoit, en outre, que «lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre».

Grand Châtellerault a reçu :

- de la commune de Châtellerault la demande d'avis portant sur la dérogation au repos dominical concernant les commerces de détail non alimentaires, sur les 6 dimanches suivants :

- le dimanche 15 janvier 2023 (premier week-end des soldes d'hiver),*
- le dimanche 02 juillet 2023 (premier week-end des soldes d'été),*
- le dimanche 26 novembre 2023, (qui correspond au dimanche de l'opération nationale "Black Friday"),*
- le dimanche 17 décembre 2023,*
- le dimanche 24 décembre 2023,*
- le dimanche 31 décembre 2023.*

- de la commune d'Ingrandes, la demande d'avis portant sur la dérogation au repos dominical concernant l'entreprise AIGLE International Sa pour les 8 dimanches suivants :

- le dimanche 15 janvier 2023 (Soldes d'hiver),*
- le dimanche 16 avril 2023 (Braderie),*
- le dimanche 4 juillet 2023 (Soldes d'été),*
- le dimanche 30 juillet 2023 (Braderie),*
- le dimanche 22 octobre 2023, (Vacances scolaires),*
- le dimanche 29 octobre 2023, (Vacances scolaires),*
- le dimanche 10 décembre 2023,*
- le dimanche 17 décembre 2023.*

Pour information, concernant le secteur automobile, sous réserve de l'avis du conseil municipal, en lien avec la demande faite par les constructeurs automobiles et MOBILIANS (anciennement le CNPA) dans le cadre des journées portes-ouvertes annuelles, les dérogations à l'ouverture dominicale des concessions automobiles concernent les dates suivantes :

- le dimanche 15 janvier 2023,*
- le dimanche 12 mars 2023,*
- le dimanche 11 juin 2023,*

- le dimanche 17 septembre 2023,
- le dimanche 15 octobre 2023.

Il est proposé au bureau communautaire d'émettre un avis favorable à l'ouverture du commerce de détail non alimentaires pour 6 dimanches en 2023 pour la commune de Châtellerault et 8 dimanches pour l'entreprise AIGLE de la commune d'Ingrandes.

Discussions

M. DROIN. - C'est une délibération qui revient chaque année, ce sont les dérogations sur l'Agglomération au repos dominical des établissements commerciaux pour l'année 2023. Le Code du Travail prévoit que le repos dominical peut être supprimé dans les commerces de détail non alimentaires, par décision du maire, après avis du conseil municipal, dans la limite de 12 dimanches par an ; il prévoit en outre que lorsque le nombre de ces dimanches excède 5 la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Grand Châtellerault a reçu de la commune de Châtellerault la demande d'avis portant sur la dérogation au repos dominical concernant les commerces de détail non alimentaires sur 6 dimanches, on a le 15 janvier pour les soldes d'hiver, le 2 juillet pour les soldes d'été, le 26 novembre qui correspond à la journée du Black Friday, et les dimanches 17, 24 et 31 décembre, donc au moment de Noël, au mois de décembre. Grand-Châtellerault a reçu aussi de la commune d'Ingrandes la demande d'avis portant sur les dérogations au repos dominical concernant l'entreprise AIGLE International SA pour les 8 dimanches suivants : on retrouve le 15 janvier, on a le 16 avril pour une braderie, le 4 juillet pour les soldes d'été, le 30 juillet pour une braderie, le 22 octobre et le 29 octobre pendant les vacances scolaires, le 10 décembre et le 17 décembre. Pour information concernant le secteur automobile, sous réserve de l'avis du conseil municipal en lien avec la demande faite par les constructeurs automobiles et MOBILIANS, anciennement CNPA, dans le cadre des journées portes ouvertes annuelles les dérogations à l'ouverture dominicale des concessions automobiles concerne les dates suivantes : 15 janvier, 12 mars, 11 juin, 17 septembre et 15 octobre. Il est donc proposé au bureau communautaire d'émettre un avis favorable à l'ouverture des commerces de détail non alimentaires pour 6 dimanches en 2023 par la commune de Châtellerault, et 8 dimanches pour l'entreprise AIGLE, pour la commune d'Ingrandes, ce qui correspond exactement à leur demande.

Délibéré

Le bureau communautaire, ayant délibéré, émet un avis favorable à la dérogation au repos dominical dans les commerces de détail non alimentaires (hors secteur automobile) pour 6 dimanches en 2023 pour Châtellerault,

- le dimanche 15 janvier 2023 (premier week-end des soldes d'hiver),
- le dimanche 02 juillet 2023 (premier week-end des soldes d'été),
- le dimanche 26 novembre 2023, (qui correspond au dimanche de l'opération nationale "Black Friday"),
- le dimanche 17 décembre 2023,
- le dimanche 24 décembre 2023,
- le dimanche 31 décembre 2023.

et pour 8 dimanches pour l'enseigne AIGLE SA à Ingrandes.

- le dimanche 15 janvier 2023 (Soldes d'hiver),
- le dimanche 16 avril 2023 (Braderie),

- le dimanche 4 juillet 2023 (Soldes d'été),
- le dimanche 30 juillet 2023 (Braderie),
- le dimanche 22 octobre 2023, (Vacances scolaires),
- le dimanche 29 octobre 2023, (Vacances scolaires),
- le dimanche 10 décembre 2023,
- le dimanche 17 décembre 2023.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

005– Modification n°1 du marché M07/133 - Lot 2 Abris Voyageurs - Rapporteur : Hindeley MATTARD

La Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut a signé un marché de mise à disposition d'abris voyageurs avec l'entreprise JC DECAUX pour une durée de 15 ans à compter du 1^{er} janvier 2008.

Celui-ci arrive à son terme, il est donc nécessaire de lancer une nouvelle procédure. Compte-tenu des délais de mise en oeuvre, il convient de prolonger la durée du présent marché pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2023.

Discussions

M. MATTARD. - Une délibération concernant la modification du marché qui porte entre autres sur les abris voyageurs. C'est un marché qui est passé avec J.C. Decaux, pour une durée de 15 ans, il s'est avéré qu'on est un petit peu juste, en fait cela s'arrêtait au 1^{er} janvier 2023, donc on a relancé le marché mais on est un peu juste, donc cette délibération correspond à un prolongement pour une période de 6 mois, le temps qu'on renouvelle le marché, tout simplement. On a déjà les deux entreprises qu'on a retenues dans le jury, maintenant il faut affiner.

Délibéré

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver la prolongation du contrat actuel, pour une période de 6 mois à compter du 1^{er} janvier 2023,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la modification n° 1 du marché M07/133.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

006– Convention de transfert de gestion de la voie verte entre le Département et et l'Agglomération - Rapporteur : Hindeley MATTARD

Le Département de la Vienne est propriétaire de 115 kilomètres d'anciennes lignes de voies ferrées réparties sur six sections dans le département. Il a notamment acquis en 2001 auprès de Réseau

Ferré de France, la section de voie ferrée situées entre La Roche-Rigault et Châtellerault, et traversant les Communes de la Roche-Rigault, Maulay, Dercé, Monts-Sur-Guesnes, Saires, Berhegon, Savigny-sous-Faye, Doussay, Cernay, Lencloître, Saint Genest d'Ambière, Scorbé-Clairvaux et Thuré.

Cette ancienne voie ferrée d'une longueur de 37,85 kilomètres qui traverse des zones urbaines de Châtellerault à Savigny sous Faye, relève du domaine public du Département de la Vienne.

La section baptisée « la ligne verte » a été mise en service dans les années 2000 et aménagée selon plusieurs niveaux de services en fonction de sa situation géographique et de la densité urbaine.

En raison des investissements réalisés et de l'attractivité patrimoniale et environnementale qui représente cette ancienne voie ferrée, le Département propose de confier à Grand Châtellerault la gestion de la portion de voie comprise sur son ressort territoriale, soit 37,85 kilomètres. Aussi il est proposé d'établir une convention entre les deux établissements publics pour une durée de 5 ans.

Discussions

M. MATTARD. - Le propriétaire de la voie verte est le département, il nous propose de nous transférer la gestion, il s'avère qu'actuellement c'est quelque chose que l'on fait déjà. Pour votre information le coût est à peu près de l'ordre de 20 K€, c'était plus pour formaliser les choses. En termes d'emprise et autres vous avez pu voir dans l'avenant les portions qui nous incombent. C'est plus pour se mettre dans les règles mais c'est principalement pour se mettre dans le cadre et sur la portion qui nous intéresse sur notre territoire, mais cela ne coûtera pas plus cher qu'auparavant, a priori il manque un petit peu de budget pour l'année prochaine, on a eu une réunion là-dessus, je ne sais plus qui était présent, Lucien ?

M. COLIN. - Le secteur du côté de Sérigny est en train d'être travaillé.

M. le Président. - Merci. Je signale que pour nous la voie verte s'appelle Sylvain Chavanel, je dis bien pour nous.

M. MATTARD. - Oui, sinon c'est Aliénor d'Aquitaine pour d'autres.

M. le Président. - Vous savez, je suis très heureux parce que je suis quand même un peu à l'origine de cette voie verte, la SNCF commençait à vendre par morceaux quelques terrains, on ne pouvait plus avoir de continuité, la continuité n'était absolument pas prévue, pas garantie, donc j'ai pris la décision, en tant que vice-président à l'époque au conseil général, et on a bien sûr tenu à ce que cela se fasse, mais cela n'a pas été simple de racheter certaines parcelles, cela a été une affaire assez longue.

Délibéré

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver la présente convention de transfert de gestion,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : Adopté à l'unanimité

007– Attribution d'une subvention au collège George Sand dans le cadre du projet d'éducation artistique et culturelle - Rapporteur : Jean-Pierre ABELIN

Dans le cadre de sa politique culturelle tournée vers l'ouverture et l'accessibilité des jeunes à l'art et à la culture, Grand Châtelleraut est engagé dans un projet d'Éducation Artistique et Culturelle, lequel s'appuie sur les équipements culturels et patrimoniaux, ainsi que sur les acteurs culturels du territoire tels que l'association La Base. L'objectif est d'inviter les élèves les plus éloignés de l'offre culturelle à découvrir une diversité d'esthétiques artistiques et culturelles (mise en scène, mise en voix, création plastique), en créant de toute pièce un spectacle.

Ce programme est conduit en partenariat avec le collège George Sand, avec le soutien de la DRAC, du Rectorat et de l'Académie de Poitiers, pour la durée de l'année scolaire 2022/2023. Il abordera la thématique du harcèlement, avec deux classes de 6^{ème}. La compagnie professionnelle châtelleraudaise La Base ainsi que deux équipements culturels interviendront pour conduire des ateliers.

Le collège George Sand prend en charge l'intégralité des dépenses liées au projet. Afin de contribuer à une partie des dépenses relatives à l'intervention de la compagnie professionnelle La Base, il est proposé que Grand Châtelleraut :

- verse au collège une subvention de 2 000 €,
- accorde la gratuité de la salle de l'Angelarde pour la restitution du spectacle (980€).

Discussions

M. le Président. - Madame Maryse LAVRARD est excusée, ayant la charge de la culture, c'est pour une attribution au collège George Sand d'une subvention dans le cadre du projet d'Éducation Artistique et Culturelle. Ce programme est conduit en partenariat avec le collège, avec le concours de la DRAC, le Rectorat, l'Académie de Poitiers pour la durée de l'année scolaire 2022-2023, il abordera la thématique du harcèlement avec deux classes de 6^{ème}. La compagnie professionnelle La Base, ainsi que deux équipements culturels, interviendront pour conduire les ateliers. Le collège George Sand prend en charge l'intégralité des dépenses liées au projet. Il est proposé que Grand-Châtelleraut verse au collège une subvention de 2 000 €, accorde la gratuité de la salle de l'Angelarde pour la restitution du spectacle, ce qui correspond à un montant de 980 €.

Délibéré

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € au collège George Sand de Châtelleraut pour la conduite de ce projet,
- de mettre à disposition gratuitement la salle de l'Angelarde, ce qui représente la somme de 980€,
- d'autoriser le président ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote : Adopté à l'unanimité

**008– Convention avec l'Université de Poitiers – Site de Châtelleraut
Partenariat avec l'IUT pour la délocalisation d'un agent à raison de 28h/semaine
assurant un relais auprès des étudiants - Rapporteur : Jean-Pierre ABELIN**

Le « 4 » se positionne en tant que tête de réseau communautaire de l'information jeunesse. La mission du réseau information jeunesse doit permettre à tous l'accès à des informations et des services de qualité et ce gratuitement, dans le respect de l'anonymat et de façon adaptée aux besoins et pratiques des jeunes.

L'Institut Universitaire et Technologique de Châtelleraut accueille 300 étudiants dans différents domaines, tels que les mesures physiques, la technique de commercialisation, la maintenance et les réseaux informatiques et de télécommunications.

Le Bureau Information Jeunesse présent au sein du « 4 », labellisé par le Centre Régional Information Jeunesse, propose à l'IUT de devenir « relais » pour les étudiants, afin de répondre à leurs besoins au plus près de leurs lieux de vie.

L'animateur est l'interlocuteur privilégié des étudiants au sein de l'IUT et intervient pour des missions s'inscrivant sur les champs d'action suivants :

-Informers les étudiants : sa présence sur le site lui permet d'accueillir les jeunes sans rendez-vous et de les informer ou de les orienter vers les acteurs du territoire référents en fonction de la thématique (orientation, emploi, santé, sport, culture ; logement...).

-Accompagner les initiatives jeunes : qu'elles soient sous forme associatives (avec l'Association des étudiants de l'IUT de Châtelleraut - ADEIC), personnelles ou imposées par les équipes pédagogiques, le RIJ est là pour informer et accompagner les étudiants de l'idée à la réalisation du projet.

Ex : Accompagnement, gestion et organisation du tissu associatif étudiant à travers l'ADEIC, Accompagnement des projets musicaux vers le 4, Accompagnement à l'organisation des soirées étudiantes responsables, Gestion du foyer, Projets tuteurés (Campus en Festival, Mooving Châtel, 4L Trophy, Journée Portes Ouvertes...).

-Accompagner la réalisation des animations de l'IUT de Châtelleraut : toujours en étroite collaboration avec l'association des étudiants, et dans le respect des missions du « 4 », le RIJ accompagne la réalisation des animations et événements culturels, sessions d'information permettant de faire vivre l'IUT et de placer l'étudiant comme acteur principal de l'animation du site :

Ex : Journées d'intégration, Forum Santé, Forum Mobilité Internationale.

Discussions

M. le Président. - La délibération suivante est présentée par Monsieur PREHER, il est excusé. C'est un sujet qu'on connaît un peu, c'est la convention avec l'Université de Poitiers sur le site de Châtelleraut, le partenariat avec l'IUT pour la délocalisation d'un agent à raison de 28 heures par semaine assurant un relais auprès des étudiants. C'est quelque chose de très apprécié par l'Université, comme j'ai pu m'en rendre compte, et Henri le sait aussi, puisqu'on a eu l'occasion de donner un adieu aux précédents jeunes de l'agglomération qui avaient pris la promotion, et Évelyne aussi est très au courant puisqu'elle suit les questions de l'IUT. On vous propose d'approuver les termes de la convention de partenariat à conclure avec l'IUT de Châtelleraut pour la délocalisation d'un agent du 4 de Grand-Châtelleraut, à titre gracieux, et c'est pour 28 heures par semaine. Tu veux dire un mot Évelyne ? Cela marche très bien en tout cas.

Mme AZIHARI. - Pas particulièrement mais je peux juste dire que c'est le renouvellement de cette convention avec un nouvel intervenant et qu'effectivement, comme le disait le Président, c'est quelque chose qui est très apprécié au niveau de l'IUT et par l'Université de Poitiers. C'est assez unique d'ailleurs comme dispositif.

M. le Président. - Cela permet une bonne relation avec l'université, ce qui aujourd'hui est un élément important pour l'avenir parce qu'on a quelques projets avec eux et c'est pour mieux partir sur le bon pied.

Délibéré

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à conclure avec l'I.U.T. de Châtellerauld pour la délocalisation d'un agent du « 4 » de Grand Châtellerauld, à titre gracieux,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cette convention.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

009– Subvention Soutien aux projets "Initiatives jeunes" - Rapporteur : Jean-Pierre ABELIN

Grand Châtellerauld soutient les jeunes, à travers le dispositif "initiatives jeunes" dans la réalisation de leur projet, culturel, social, de prévention ou dans la mise en place de manifestations. Cette aide consiste en l'attribution d'une aide financière versée aux jeunes ou à une association support du projet et / ou d'une aide technique en soutien à un premier projet, d'initiative individuelle ou collective en autonomie ou d'initiative collective en association, et se concrétise par l'attribution d'une bourse.

Chaque projet retenu devra faire l'objet d'une restitution par le biais d'un support audio, vidéo, photo ou autre à visée pédagogique, à destination du public mais aussi de toute structure définie initialement dans le projet ou qui en exprime le souhait : écoles, collèges, lycées, points « jeunes », maisons de quartier dans le territoire de Grand Châtellerauld.

Une jeune femme, résidant à Châtellerauld, fraîchement diplômée du Baccalauréat, débute une nouvelle étape professionnelle en intégrant l'école des beaux-arts à Poitiers, école spécialisée dans l'art numérique utilisant les nouvelles technologies.

Portant un projet d'exposition sur le handicap visuel, elle souhaite créer des œuvres qui permettent l'immersion dans l'univers des personnes porteuses d'un handicap visuel.

Travaillant avec la MPT de Châteauneuf et souhaitant faire participer les associations locales qui traitent de la question du handicap , cette jeune femme espère présenter ses œuvres sur le territoire de Grand Châtellerauld afin de sensibiliser le public sur cette question tout en exposant son art. Aussi elle souhaite être soutenue dans la création de son exposition par le biais de l'achat d'une tablette numérique et des planches où seront imprimées ses œuvres.

Cette jeune femme réalisera son projet avec un budget global de 780 €. Elle sollicite une subvention de 480 €.

Discussions

M. le Président. - Le point suivant est une subvention de soutien aux projets « Initiatives Jeunes »,

c'est une subvention pour un jeune, une jeune femme, qui va réaliser un projet, elle réside à Châtellerault, fraîchement diplômée du Baccalauréat, qui débute une nouvelle étape professionnelle en intégrant l'École des Beaux-Arts à Poitiers, école spécialisée dans l'art numérique utilisant les nouvelles technologies. Elle travaille avec la Maison Pour Tous de Châteauneuf et souhaite faire participer les associations locales qui traitent de la question du handicap. Cette jeune femme espère présenter ses œuvres sur le territoire de Grand-Châtellerault afin de sensibiliser le public sur cette question, tout en exposant son art. Donc elle demande à être soutenue pour son exposition par le biais de l'achat d'une tablette numérique et des planches où seront imprimées ses œuvres, le budget est de 780 € et elle sollicite une subvention de 480 €. Je pense qu'on est d'accord, c'est sympathique au niveau communication et puis pour la jeune fille c'est aussi une étape dans sa formation.

Délibéré

Le bureau, ayant délibéré, décide d'attribuer à Madame Nada Ahmed Moustafa la somme de 480 € .

Vote : **Adopté à l'unanimité**

010– Appel à Projets ESS 2021 - Attribution d'un concours financier aux lauréats - Rapporteur : Cyril CIBERT

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) est un véritable levier économique et répond aux besoins des habitants tout en favorisant le développement économique et social.

Ce secteur comptabilise 2 254 emplois à temps plein sur notre territoire, soit 2587 personnes employées dans 291 structures.

Grand Châtellerault soutient les structures de l'ESS du territoire depuis de nombreuses années parce qu'elles portent des enjeux forts :

- promotion des initiatives locales*
- interconnaissance des acteurs de l'ESS facilitant les coopérations d'acteurs et les mutualisations*
- valorisation et sécurisation de l'emploi et soutien à la création d'activité et d'emplois*

Aussi, Grand Châtellerault a souhaité impulser l'émergence de projets de l'ESS pour favoriser le dynamisme et l'attractivité du territoire en organisant un appel à projet lancé le 22/12/2021.

Une attention particulière a été portée aux projets issus des communes rurales de l'agglomération.

Quatre candidats ont déposé un dossier complet et ont été reçus à l'occasion du jury. Les 2 dossiers retenus par le jury sont :

- *Association Le Goût Des Autres (LGDA)*

Création d'un restaurant solidaire dans un cadre chaleureux et convivial. Cette structure est un support pour la mise en place de projets et animations. L'objectif est de permettre la réinsertion de personnes éloignées du milieu professionnel en s'appuyant sur les métiers de la restauration, tout en créant un lieu favorisant le lien social, la mixité et l'interculturalité.

Un partenariat est en cours avec la SEM Habitat pour obtenir un local sur le quartier de Ozon.

- Association L'Atelier des Possibles

Création et animation d'une structure type tiers lieu avec notamment une guinguette mobile et itinérante. La remorque « scène », auto-construite tout au long de l'année, permettra de s'installer de manière éphémère dans différents lieux du territoire. La structure offre aussi des activités et prestations aux usagers (site d'échanges locaux (SEL), école de musique, etc.)

Il est proposé de retenir ces 2 candidatures au titre de ce premier appel à projet ESS 2021/2022 et de les soutenir avec un concours financier conformément à l'appel à projet voté le 22/11/2021 en conseil communautaire.

Discussions

M. CIBERT. - Comme vous le savez on avait mis en place un appel à Projets Économie Sociale et Solidaire, avec une enveloppe de 7 000 € pour essayer de susciter sur le territoire de Grand-Châtellerauld des projets novateurs, parce que souvent on s'aperçoit qu'on est dans le ronronnement, avec des subventions qui perdurent depuis des années. Deux projets ont été retenus, il y a eu tout un jury mis en place avec bien sûr des spécialistes au niveau de l'économie sociale et solidaire. On a mis en place deux lauréats, Le Goût des Autres, ce serait le premier restaurant d'insertion qui s'installerait sur Grand-Châtellerauld et notamment à Châtellerauld ; comme vous le savez la restauration est aussi un métier en tension donc si cela peut permettre à des personnes qui vont travailler là-bas d'avoir ensuite envie d'intégrer la restauration ce n'est que du bénéfice pour nos restaurateurs ; et puis l'idée est de s'implanter dans la partie du bâtiment encore libre au niveau de la ville de Châtellerauld, anciennement la Coop, à la Plaine d'Ozon. C'est un appel à projets dont ils ont été lauréats pour 3 500 €. Ensuite c'est l'Atelier des Possibles, là on est plutôt en milieu rural, sur Pleumartin, que Éric connaît bien, ils ont un local qui est mis à disposition par la mairie de Pleumartin, ils font de la culture itinérante, notamment ils ont eu des aides au niveau de l'Europe pour avoir une roulotte itinérante pour aller faire des spectacles aussi dans les communes rurales de Grand-Châtellerauld, évidemment plutôt sur la partie ouest pour le moment, pour débiter, et après se faire connaître. Ce sont deux lauréats, 3 500 € chacun, avec des projets intéressants et novateurs.

M. le Président. - Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ?... Y a-t-il des remarques particulières sur le sujet ?... S'il n'y en a pas je fais voter.

M. CIBERT. - Peut-être qu'à la prochain conférence des maires je pourrai présenter le service d'insertion, cela fait deux fois qu'on le repousse, c'est normal, avec des ordres du jour qui obligeaient à reporter notre présentation, mais je pense qu'il est important qu'on puisse bien vous expliquer ce service.

Délibéré

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide d'attribuer son concours financier du premier appel à projets ESS 2021 / 2022 par l'attribution :

- d'une subvention de 3 500 euros à l'association Le Goût Des Autres
- d'une subvention de 3 500 euros à l'association L'Atelier des possibles

Vote : Adopté à l'unanimité

011– Subvention au Pôle Mobilité Châtelleraudais - Déploiement de son action en milieu rural. - Rapporteur : Cyril CIBERT

L'association ADSEA-SISA s'est fixée comme objectif de concourir à la prévention des difficultés qui conduisent les populations les plus fragiles dans les voies d'exclusion et de marginalisation.

En terme de mobilité, l'association poursuit 3 objectifs principaux :

- Développer la mobilité des demandeurs d'emploi, pour favoriser l'accès à l'emploi en apportant un conseil ciblé et individualisé,
- Accompagner les personnes en difficultés sociales ou professionnelles, vers une mobilité autonome et pérenne,
- Assurer la fonction d'observatoire du territoire et de lieu ressources, sur les questions de mobilité pour les prescripteurs et les partenaires.

En 2012, l'ADSEA-SISA a créé une plateforme dédiée spécifiquement à la mobilité sur le territoire de la communauté d'agglomération du Châtelleraudais. Véritable point d'expertise de la mobilité, à disposition des partenaires prescripteurs, il permet de travailler avec les usagers un parcours de mobilité ajusté au projet professionnel, à court, moyen et long terme.

Au fil des années, le Pôle Mobilité Châtelleraudais a développé un ensemble d'outils articulé autour de 3 axes :

1 - Le conseil en mobilité : diagnostic, pédagogie et conseils à l'achat, ateliers collectifs divers, informations multimodales.

Le Pôle Mobilité a été précurseur dans la mise en œuvre du conseil mobilité en Poitou-Charentes. A ce jour, il porte la plateforme départementale Mobi' Vienne qui a déployé des conseillers mobilité dans les territoires ruraux de la Vienne.

2- L'auto-école sociale : code, permis AM, remise à niveau, permis B.

Le Pôle Mobilité porte aujourd'hui une auto-école sociale qui prépare aux permis AM et B. L'équipe pédagogique met en œuvre une pédagogie adaptée aux publics en difficulté à la fois

pour le code et la conduite : difficultés d'apprentissage, personnes parlant une langue étrangère.

Pour la conduite, le simulateur permet aux personnes d'acquérir une bonne attitude de conduite et de réduire les appréhensions.

3- La location solidaire de 2 et 4 roues

10 mobylettes sont mises à disposition sur 3 secteurs géographiques pour tout public en parcours d'insertion sur prescription : Dangé Saint Romain, Vouneuil-sur-Vienne et La Roche-Posay.

Le projet s'appuie sur un partenariat fort avec les structures d'insertion par l'activité économique existantes localement.

Depuis 2 ans, le Pôle Mobilité déploie son offre de service de location solidaire aux zones rurales de l'agglomération de Grand Châtelleraudais.

Enfin, afin de mesurer et d'analyser le bénéfice qualitatif et quantitatif des services apportés, le Pôle Mobilité a amorcé une démarche innovante d'évaluation de l'impact de ces nouvelles activités sur les territoires ruraux concernés, est mise en place.

Il est proposé de délibérer sur l'attribution d'une subvention spécifique pour le déploiement de cette action en milieu rural, au titre de 2022.

Discussions

M. CIBERT. - C'était prévu dans l'enveloppe budgétaire mais il y a eu un petit loupé de la part de l'association lorsqu'ils ont déposé leur demande de subvention, en fait c'est surtout une régularisation, c'est un montant de 15 768 €. C'est pareil, c'est un projet qui est très intéressant, qui veut permettre à nos jeunes, notamment en milieu rural, de pouvoir passer le permis de conduire, avec un véhicule qui se déplacerait dans les villages, avec des salles qui seraient mises à disposition par les mairies. Pour l'instant c'est encore au stade de l'étude de réalisation, on les rencontre régulièrement notamment avec Hindeley et les services concernés. C'est simplement une régularisation d'une subvention qui aurait dû être attribuée en début d'année, mais c'est également un très beau projet que j'aurai à cœur de vous présenter.

M. le Président. - Des questions sur cette délibération ?... Tout le monde connaît le Pôle Mobilité, c'est quelque chose de particulièrement utile.

M. CIBERT. - Et surtout là, c'est pour aller dans le milieu rural, on a des jeunes qui sont loin de tout et pour apprendre à conduire cela peut-être aussi compliqué parfois, donc ce serait l'auto-école qui viendrait à eux.

Délibéré

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 15 768 euros à l'ADSEA-SISA pour l'action du Pôle Mobilité en milieu rural, au titre de l'année 2022.
- de mandater la subvention sur la ligne budgétaire 65 / 65748 / 4300.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

012– Partenariat avec la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) Nouvelle-Aquitaine - Rapporteur : Cyril CIBERT

« L'économie solidaire est l'ensemble des activités contribuant à démocratiser l'économie à partir d'engagements citoyens : services de proximité, finances, commerce équitable, tourisme, monnaies sociales, circuits courts, énergies renouvelables, etc. ». (M. Laville, 2011)

L'Économie Sociale et Solidaire est un mode d'entreprendre, regroupant des organisations et des entreprises prônant une autre économie, basée sur des valeurs et un mode de gouvernance spécifique.

Elle est un véritable levier économique et répond aux besoins des habitants tout en favorisant le développement économique et social local.

Grand Châtelleraut soutient les structures de l'ESS du territoire depuis de nombreuses années parce qu'elles portent des enjeux forts :

- ancrage territorial autour de projets à forte valeur ajoutée collaborative,
- interconnaissance des acteurs de l'ESS facilitant les coopérations d'acteurs et les mutualisations,
- valorisation et sécurisation de l'emploi,

- soutien à la création d'activité et d'emplois et au développement d'activités en matière d'innovation sociale,
- financement et promotion des structures et de leurs activités.

La Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire (CRESS) assure en Nouvelle-Aquitaine, la représentation, la promotion et le développement de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS).

Ses missions sont définies à l'article 6 de la loi Hamon du 31 juillet 2014. Elles consistent à :

- Représenter les intérêts des acteurs de l'ESS auprès des pouvoirs publics,
- Soutenir la création, le développement et le maintien des entreprises de l'ESS,
- Encourager la formation des dirigeants et des salariés de l'ESS,
- Analyser et mettre à disposition les données économiques et sociales relatives à l'ESS,

Cette structure associative constitue donc un réseau régional expert pouvant permettre à Grand Châtellerauld de mener une concertation territoriale afin de valoriser ce domaine et de structurer une stratégie claire et partagée.

Aussi, il est proposé d'attribuer une subvention à la CRESS Nouvelle-Aquitaine, afin d'accompagner Grand Châtellerauld sur les 3 actions suivantes :

- organiser une concertation avec les acteurs du territoire pour valider une stratégie ESS Grand Châtellerauld (réponses aux besoins et priorisations)
- créer une fiche territoriale de communication dédiée : l'ESSentiel de Grand Châtellerauld
- organiser un temps fort de sensibilisation/acculturation à l'ESS, à l'intention des élus et techniciens de la collectivité.

Discussions

M. CIBERT. - C'est un partenariat avec la CRESS, qui est la Chambre Régionale de l'Économie Sociale et Solidaire, on a pu voir ce matin, notamment lorsqu'il y a eu la visite de la vice-présidente de la région sur le département, le projet à Archigny, c'est important d'avoir un partenariat avec eux parce qu'ils vont vraiment porter les projets, amener les porteurs de projet sur une maturation de leur projet, parce que souvent on a des gens qui ont des bonnes idées mais si on n'est pas derrière pour que ce soit bien porté, accompagné et mûri, cela risque de ne pas aller très loin, donc il était important pour nous de pouvoir faire ce partenariat avec la CRESS pour pouvoir accompagner tous les projets du territoire.

Délibéré

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide d'attribuer une subvention prix de 5 000 € à la Chambre Régionale de l'ESS de Nouvelle-Aquitaine pour mener à bien les 3 actions décrites ci-dessus au cours de l'année 2023.

Vote : Adopté à l'unanimité

013– Mise en place d'une démarche d'économie d'eau au niveau des bâtiments intercommunaux - Rapporteur : Jean-Michel MEUNIER

Le sujet de l'adaptation au dérèglement climatique devient central. En effet depuis les années 1950 une augmentation des températures de 2,8 °C est constatée sur le territoire. L'un des effets induits est une baisse des débits moyens des cours d'eau de l'ordre de 30 % sur la même période.

Permettant de réduire les prélèvements sur la ressource, la réalisation d'économie d'eau figure parmi les mesures d'adaptation au changement climatique qui s'avèrent efficaces et relativement aisées à mettre en œuvre.

Soucieuse de répondre aux problématiques d'approvisionnement en eau potable, la Communauté d'Agglomération Grand Châtellerault, a sollicité L'Etablissement Public Territorial du Bassin de la Vienne (EPTB).

L'EPTB de la Vienne propose actuellement un accompagnement des communes et intercommunalités souhaitant mettre en place une démarche d'économie d'eau avec le soutien d'un prestataire. Cette assistance externalisée sera supervisée par l'EPTB Vienne qui assurera la maîtrise d'ouvrage de la prestation.

L'objet principal de l'étude consiste à sensibiliser aux économies d'eau et, sur la base d'un diagnostic in situ, à dresser un plan détaillé d'actions à réaliser portant sur les équipements ou les pratiques pour réduire les consommations d'eau au niveau des bâtiments publics (bâtiments administratifs, quai de transfert, aires d'accueil des gens du voyages, conservatoire, chenil...) et des infrastructures de sports (gymnase, piscine...). Un plan de communication sera également proposé pour sensibiliser les élus et la population.

Ce dispositif d'accompagnement en faveur de la mise en place d'une démarche d'économie d'eau étant prévu sur deux années, la mission auprès de la collectivité pourrait démarrer entre avril 2022 et janvier 2024. La prestation comprendra trois réunions réparties au cours des différentes étapes de l'accompagnement (démarrage de la mission, définition du périmètre d'intervention, proposition d'un plan d'actions) et sera finalisée par la transmission d'un rapport de préconisations. Cette étude sera réalisée pour une dizaine de sites de la collectivité. Un accompagnement pour visiter les bâtiments et espaces publics ciblés pour la mise en œuvre d'économie d'eau sera également sollicité auprès de la Communauté d'Agglomération Grand Châtellerault

Concernant le financement de l'opération, une participation sera sollicitée à hauteur de 2 948€ TTC . Ce coût résiduel prend en compte la déduction des subventions de l'Agence de l'eau Loire Bretagne. Les coûts d'animation et de conduite de l'opération sont assurés à titre gracieux par l'EPTB de la Vienne.

Les crédits seront imputés sur le compte 3100 du budget de la Direction Qualité de la Construction.

Discussions

Mme AZIHARI. - C'était par rapport à la délibération suivante justement, puisque j'ai sollicité la possibilité de reporter cette délibération pour la rattacher à la fois au plan climat et à Cit'ergie et l'intégrer à une démarche plus vaste qui entre dans le cadre du Plan Eau du département, donc elle sera présentée plus tard.

M. le Président. - Jean-Michel ne pourra pas donner son point de vue, mais... Si, il est là. Donc tu en es d'accord ?

M.MEUNIER. - Tout à fait.

M. le Président. - C'est bien, on peut élargir un peu, le sujet de l'eau étant un sujet excessivement important aujourd'hui, on veut l'élargir sur tous les grands principes que nous avons en tête et toutes les actions que nous avons en tête.

Mme AZIHARI. - Parce qu'on parle beaucoup d'énergie en ce moment et la ressource en eau on sait qu'elle est fragile mais je crois que c'est aussi urgent que l'énergie en ce moment, sachant que l'établissement public du bassin de la Vienne a commencé à réaliser une étude, qui s'appelle l'étude HMUC, HMUC voulant dire Hydrologie, Milieu, Usage, Climat, et qu'elle est finie pour le Clain, qu'elle est en cours sur la Vienne, et que les premiers éléments que l'on a tendent à montrer qu'en 2050 il n'y aurait plus d'eau dans la Vienne.

M. le Président. - Il faut toujours prendre de la hauteur et de la distance. J'ai lu une petite déclaration aujourd'hui sur la centrale nucléaire qui est en Alsace, la petite centrale qui a fermé depuis, Fessenheim, tout le monde disait à l'époque qu'on allait vraiment vers la fin du monde, déjà il y a 60 ans, c'est vous dire que nécessairement il faut réagir et il faut prendre en compte toutes ces données, mais il faut aussi avoir un peu de distance et de projection. Je pense qu'en tout cas tout ce qu'on peut faire au niveau de notre territoire il faut le faire, j'ai juste un regret -et Évelyne est d'accord là-dessus, nous sommes tout à fait sur la même longueur d'ondes- j'aurais bien aimé avoir des subventions un peu plus importantes sur le projet de d'usine d'eau à la frontière de Naintré, parce que c'est quelque chose d'excessivement important, d'essentiel, aussi bien pour les habitants que pour les entreprises, et c'est vrai que jusqu'ici on n'a pas vraiment eu des réponses très favorables ni les uns ni les autres d'ailleurs, je reste très global. C'est vrai qu'on avait fait des démarches auprès de l'État et de la région parce que dans le cadre du Contrat de Plan État Région je trouvais que cela pouvait avoir une utilité, donner une vision du territoire qui était plutôt d'avenir. Ce n'est pas possible, je le regrette profondément, je l'ai déjà dit d'ailleurs aux uns et aux autres, mais franchement le fait de pouvoir avoir une eau de qualité à un prix, compte tenu des subventions qu'on reçoit, qui soit légèrement plus bas est quand même intéressant, et pour les habitants et pour les entreprises.

Délibération retirée de lors de la séance

La séance est levée à 18h30

Approbation du procès-verbal

- Remarques de l'assemblée prises en compte pour l'approbation du PV:

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Au regard des éventuelles remarques prises en compte et formulées ci-dessus, le procès-verbal de la séance du 14 novembre 2022 est approuvé et arrêté à l'occasion de la séance du bureau communautaire du 12 décembre 2022.

- Signature du Président :

- Signature du secrétaire de la séance :